

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 5215 à 5224

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 13

Supprimer l'alinéa 159.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le système ici proposé aboutit à un déni de justice et à une remise en cause du principe, constitutionnel, du double degré de juridiction.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	5215	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	5216	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	5217	de	M.	François ASENSI
Adt n°	5218	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	5219	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	5220	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	5221	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	5222	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	5223	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	5224	de	M.	André CHASSAIGNE